

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 01058

Numéro SIREN : 405 390 808

Nom ou dénomination : GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt 37590

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 8 AOUT 2019

GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

Siège social : Golf de Marseille la Salette, 65 impasse des Vaudrans, 13011 Marseille
SARL au capital de 300.00,00 Euros - RCS Marseille 405 390 808

L'an 2019, le 8 août à 17 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du « Golf de Marseille la Salette » s'est réunie s'est réunie chez Cofigolf, 4, rue Lamennais, 75008 Paris, sur convocation faite par son Gérant et remise en main propre.

EST PRESENT

International Golf & Leisure Ltd représentée par Stéphane COSTE	500 parts
TOTAL	500 parts

représentant l'intégralité des parts composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane COSTE.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1 - La copie de l'avis de convocation adressée à l'Associé unique,
- 2 - Le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018,
- 3 - Le rapport du Gérant,
- 4 - Le texte des résolutions.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Reconstitution des capitaux propres

Le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes de l'Ordre du Jour :

Enregistre a : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE
Le 28/08/2019 Dossier 2019 00026153, référence 1314P61 2019 A 10550
Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

Le Contrôleur
des Finances Publiques
Patrice KANTARJIAN

SC

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre en charge le résultat négatif de l'exercice 2018 de 128.583 Euros moins le report à nouveau négatif de 108.040 Euros et la réserve légale de 762 Euros soit 235.861 Euros afin de ramener l'actif net à un niveau raisonnable.

La prise en charge des pertes par l'Associé unique est conditionnée par une convention de retour à meilleure fortune établie entre la SARL Golf de Marseille la Salette et l'Associé unique.

Le compte courant de l'Associé unique est débité du montant ci-dessous :

International Golf & Leisure Ltd	500 parts	235.861 Euros
TOTAL	500 parts	235.861 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Shehmar Costa